

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine-et-Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 Juin à 18:30, le Conseil Syndical du SMEAPN - Assainissement s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 16/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SMEAPN, le 16/06/2026.

Présents : M. PEUTOT Christian, président, Mmes : BONIN Fannie, MARCANDELLA Iris , MM : CHAMOREAU Christophe, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, COFRECES Segundo, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, LAJARRIGES Christian, VILLENEUVE Gregory, JAIRE Eric , CARBONE Carlo, JOUSSAIN Gaetan

Excusés:

Absents: Mr LANDAIS Bruno,

Invité(s) : Mme BOISSY Véronique, MM : AUJARD Pascal, BEUGNIER Gary, GIAMINARDI Bernard, PITREY Gino, KOTTELAT Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : LAJARRIGES Christian

AS2026_007 – REGLEMENT DE SERVICES - GUERCHEVILLE - ASSAINISSEMENT

Le Président a rappelé qu'au vu et conformément à l'article L 2224-12, le présent contrat/ Règlement du service public d'Assainissement de la commune de Guercheville-Assainissement Collectif ayant intégrée le SMEAPN en 2026, précise les prestations assurées par le service public d'Assainissement Collectif ainsi que les obligations mutuelles de l'Exploitant (SAUR) en matière d'Assainissement Collectif et des usagers;

Le Contrat/Règlement du service public d'Assainissement Collectif est soumis à l'ensemble de la réglementation en vigueur, notamment les textes législatifs et réglementaires adoptés au niveau national ainsi que le règlement sanitaire départemental, etc..

Le Contrat/Règlement du service public d'Assainissement Collectif précise les modalités de mise en œuvre sur le territoire de la commune de Guercheville, depuis le 27 janvier 2026 en 4 points essentiels :

- Le Contrat
- Les tarifs
- La facture
- La sécurité sanitaire

Le Président a présenté aux membres du comité syndical , le projet de Contrat/Règlement de service public d'Assainissement Collectif, joint en annexe;

Le Président a demandé à l'assemblée délibérante, d'approuver et de passer aux votes

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

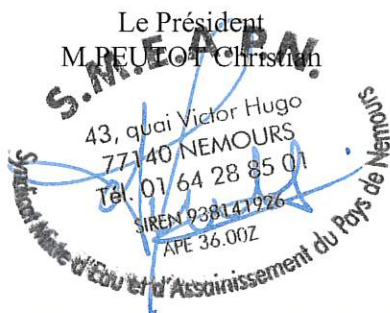
Approuve et Vote:

- Le règlement du service public d'Assainissement Collectif mis en annexe de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Nemours, le 22/06/2026

Le Président
M. PEULOT Christian



Secrétaire de séance
LAJARRIGES Christian

Publicité des actes de la commune par voie électronique le